



**Madame la Garde des Sceaux,**

Alors que le pays connaît une crise sanitaire sans précédent, nous tenions à vous alerter au sujet de la situation au sein de la **Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Toulouse**.

Depuis le lundi 16 mars 2020, au regard des annonces présidentielles, l'ensemble des **Services Pénitentiaires d'Insertion et Probation s'est organisé afin d'assurer à la fois le confinement des personnels et la continuité du service public**.

Beaucoup de sites ont organisé des permanences avec un **roulement** des agents et ont mis en place, comme le préconise le Président de la République, une forme de **télétravail**. Sur chaque site, des agents sont présents afin d'assurer la **continuité du service public** et pouvoir répondre aux **sollicitations des personnes placées sous main de justice** mais également aux **familles** et aux demandes des **autorités judiciaires**.

Le **DI de Toulouse** a décidé d'aller **à l'encontre de la note de la DAP** en date du 15/03/2020 et se permet de retoquer les organisations proposées indiquant que la **moitié des services** devrait être présente et qu'il y avait **trop d'agents en télétravail**. Par ailleurs, selon lui, les agents des SPIP ne devraient **PAS** bénéficier **d'autorisation d'absence exceptionnelle**.

**Madame la ministre, nous marchons sur la tête !**

Les règles de base pour éviter une **contamination massive** de la population pénale ont du mal à se mettre en place. Dans la plupart des services nous n'avons **pas de masques** ou de **gels hydroalcooliques** et on nous demande de **maintenir des entretiens** malgré tout comme si de rien n'était.

Alors que le risque de contamination est important, imaginons qu'un personnel d'insertion et de probation, à l'instar d'un personnel de surveillance, soit **porteur du COVID 19** et contamine une personne détenue... On ne peut qu'imaginer l'effet boule de neige dans des détentions déjà **surencombrées et sous tension**.

Nous vous rappelons que tout employeur a la **responsabilité pénale** d'assurer la **sécurité** de ses employés.

**Face à ces raisonnements incohérents, nous vous demandons des lignes directrices claires.**

**Les personnels pénitentiaires sont-ils des français comme les autres ou sont-ils des personnels de seconde zone dont on se moque éperdument ?**

**Toulouse, le 20/03/2020**  
**La coordination régionale de la CGT IP de la DISP de Toulouse**